



OMAOC

**14^{ème} Session de l'Assemblée Générale
Kinshasa 2011**

OMAOC/XIV AG.11/5

**Point 5 de l'Ordre du Jour
Original : FRANCAIS**

09 -10 août 2011

Kinshasa, République Démocratique du Congo

Thème Central : "Pour des services maritimes rentables, avec plus de sécurité, plus de sûreté et moins de pollution"

**RAPPORT
DE LA 7^{ème} SESSION DU BUREAU DES MINISTRES**

**ORGANISATION MARITIME
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE****F****7^e Session du Bureau des Ministres
Dakar 2011**RAPPORT
Original : ANGLAIS
Version : Française13 avril 2011
Dakar, République du Sénégal

Déclaration de Mission : "Pour des services de transport maritime rentables, avec plus de sécurité et de sûreté et moins de pollution"

RAPPORT**Introduction**

Sur invitation du Président de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes de la République du Sénégal, Monsieur Khouraïchi Thiam, la 7^e session du Bureau des Ministres s'est tenue à Dakar, République du Sénégal à la salle de conférence de l'Hôtel Méridien comme suit : les 11 et 12 avril 2011 : réunion du Comité des Experts et le 13 avril 2011 : réunion des Ministres.

Avaient pris part aux travaux de cette session

Sept des huit membres du Bureau des Ministres de l'OMAOC à savoir : l'Angola, le Burkina Faso, la République Démocratique du Congo, le Ghana, le Niger, le Nigeria, le Sénégal. La Côte d'Ivoire était absent pour des raisons évidentes. Etaient présents en tant qu'observateurs, le Cameroun et le Congo. Les membres du Comité des Experts du Bureau des Ministres, les Représentants de l'OMI, du Mémorandum d'Entente d'Abuja, de l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA), de l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC), l'Association des Armements Africains (3A), l'Université Maritime Régionale d'Accra, Ghana (RMU) étaient également présents. Le Secrétariat de l'OMAOC en collaboration avec les Autorités Sénégalaises en particulier l'Association Nationale des Affaires Maritimes du Sénégal (ANAM) avaient aussi pris part à ces assises.

Cérémonie d'ouverture

La 7^{ème} Session du Bureau des Ministres s'est ouverte à Dakar, République du Sénégal le 13 avril 2011 à 10h30. La Session a été précédée de deux jours de réunion préparatoire du Comité des Experts du Bureau de l'OMAOC.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par des allocutions du Président du Comité des Experts de l'OMAOC, Monsieur Yérém Thioub, du Secrétaire Général de l'OMAOC, Monsieur Magnus Teye Addico et le discours d'ouverture prononcé par Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes de la République du Sénégal, Président de la 7^{ème} OMAOC, Monsieur Khouraïchi Thiam, représentant par la même occasion Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République du Sénégal.

Installation du Bureau

Conformément au Règlement Intérieur de l'OMAO, le Bureau de l'Organisation se compose actuellement comme suit :

- ◆ Président : **République du Sénégal**
- ◆ 1^{er} Vice-président : **République Démocratique du Congo**
- ◆ 2^e Vice-président : **République du Ghana**
- ◆ Rapporteur : **République du Niger**
- ◆ Pays du siège du Secrétariat de l'OMAO..... **République de Côte d'Ivoire**
- ◆ **Président du Comité 1** : **République Fédérale du Nigeria**
Sur la sécurité de la navigation et la protection de
L'environnement marin, fluvio-lagunaire ;
- ◆ **Président du Comité 2** : **République d'Angola**
Sur les transports maritimes, les activités auxiliaires, les
Données statistiques et économiques ;
- ◆ **Président du Comité 3** : **Burkina Faso**
Sur la facilitation du transport en transit et les problèmes
Spécifiques des pays sans littoral.
- ◆ Le Secrétaire Général de l'OMAO a également pris part aux travaux en sa qualité de membre du Bureau.

EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du Secrétaire Général, le Bureau des Ministres a examiné et à l'unanimité adopté le projet d'ordre du jour dans le document : **OMAO/7B.11 / 1**

Point 2 : ORGANISATION DES TRAVAUX

2.1. Langue de travail

Les travaux se sont déroulés dans les trois (3) langues de travail : l'Anglais, le Français et le Portugais.

2.2. Réunion en plénière

La réunion du Bureau des Ministres s'est déroulée en plénière.

2.3. Horaires de travail

Les séances de travail ont débuté le matin à 10h30 et ont été suspendues à 13h00. Elles ont repris l'après-midi à 14h30 et se sont achevées à 17h03

A cet effet, le Secrétaire Général a proposé au Bureau des Ministres, le projet de programme de travail dans le document **MOWCA/7B.11/2**. Cette proposition a été adoptée avec les amendements ci-dessus.

2.4. Rapport final

Le Bureau des Ministres a adopté le rapport final à la fin de sa 7^{ème} Session.

Point 3 : RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL

Présentation

Le rapport d'activités du Secrétaire Général s'articule autour de la mise en œuvre du programme de travail de l'Organisation approuvé par l'Assemblée Générale des Ministres. Ce rapport couvre la période allant de juillet 2008 à mars 2011.

L'objectif du programme de travail de l'OMAOOC est la réalisation, pour la sous région, de services maritimes rentables, avec plus de sécurité, plus de sûreté et moins de pollution.

Le programme de travail comprend cinq (5) sections :

- la mise en place et le renforcement d'un cadre institutionnel de coopération et d'intégration à travers une organisation efficiente de l'Assemblée Générale, du Bureau des Ministres, du Comité des Experts et du Secrétariat ainsi que des relations avec les Etats membres et les Partenaires au Développement ;
- la sécurité et la sûreté maritimes, ainsi que la protection de l'environnement marin ; essentiellement à travers la mise en place du Réseau Sous régional de Garde Côtes et la mise en œuvre des Conventions, Codes et Règlements appropriés de l'OMI ;
- la rentabilité de l'offre et de la demande des services de transport maritime (port, transport maritime / transport en transit et transport multimodal) ;
- le Centre d'Information et de Communication ;
- le Fonds Maritime Régional et la Banque Maritime Régionale de Développement.

Pour la mise en œuvre de son programme de travail, le Secrétaire Général a travaillé étroitement avec le Président en exercice, Son Excellence Souleymane Ndene Ndiaye, alors Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes, de la Pêche et de la Pisciculture de la République du Sénégal.

Depuis mars 2009, le Président de l'OMAOOC, Son Excellence Souleymane Ndene Ndiaye a été nommé Premier Ministre de la République du Sénégal et a donc été remplacé par Son Excellence Khouraïchi Thiam, comme Ministre de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes de la République du Sénégal et Président en exercice de l'OMAOOC.

Dans l'exécution du programme de travail, le Secrétaire Général a rencontré trois (3) principaux obstacles :

- (i) le volume de travail élevé par rapport aux ressources humaines et financières disponibles au Secrétariat ;
- (ii) les changements rapides du personnel au niveau des Etats membres et leur impact sur l'octroi du caractère prioritaire aux politiques et programmes maritimes ;
- (iii) une grave crise politique et sécuritaire dans le pays du siège de l'OMAOOC, Côte d'Ivoire, qui avait rendu le Secrétariat OMAOOC quasiment dysfonctionnel à Abidjan. Tous les établissements bancaires ont fermé leurs portes aux clients, y compris l'OMAOOC. Lorsque la situation de la sécurité s'est gravement détériorée dans toute la ville d'Abidjan, certains membres du personnel et leurs familles, pour des raisons de sécurité, ont dû déménager dans la résidence du Secrétaire Général à Abidjan. Le Secrétaire Général et le personnel ont travaillé à partir de leur résidence respective à Accra et à Abidjan leur causant ainsi d'énormes dépenses personnelles.

Cependant, en dépit des obstacles ci-dessus, l'Organisation a pu réaliser avec succès la mise en œuvre de son programme de travail pendant la période (juillet 2008 - mars. 2011) comme suit :

ACTIVITÉS :

- la tenue avec succès de la 13^{ème} Assemblée Générale des Ministres à Dakar, République du Sénégal, les 29 et 30 juillet 2008 et de la mise en œuvre subséquente des décisions ;
 - la présentation d'un exposé sur le projet de Garde Côtes Régionale à une Conférence Internationale sur la sécurité maritime, à Wilton Park, Royaume Uni, en janvier 2009 ;
 - la tenue de la réunion du Comité des Experts de l'OMAOOC sur le Réseau Sous régional de Garde Côtes OMI/OMAOOC à Abidjan, du 18 au 20 mars 2009 ;
 - la convocation d'un Jury pour l'interview en vue du recrutement de Cadres Supérieurs au Secrétariat de l'OMAOOC, à Abidjan, du 16 au 17 mars 2009 ;
 - la tenue de la réunion des Experts sur la mise en place de la Banque Maritime Régionale de Développement, à Abuja, Nigeria, du 28 au 30 juillet 2009 ;
 - la participation et la délivrance d'un message à l'Assemblée Générale de l'Union des Conseils de Chargeurs Africains, tenue à Libreville, Gabon, en septembre, 2009
 - la participation et la présentation d'un exposé sur le Réseau Sous régional de Garde Côtes, à la Conférence Internationale sur la sécurité maritime tenue à Dakar, Sénégal, les 21 et 22 octobre 2009 ;
 - la présentation d'un exposé sur la politique de sécurité maritime en Afrique à l'Université Maritime Mondiale, Malmö, Suède, le 23 octobre 2009 ;
 - la présentation d'un exposé sur l'initiative du Réseau Sous régional de Garde côtes en Afrique, au Groupe de Recherche Suédois à Stockholm, Suède, le 24 octobre 2009 ;
 - l'organisation, conjointement avec la République du Bénin, d'un Symposium International sur la politique maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre, à Cotonou, du 29 septembre au 03 octobre 2009 ;
 - la participation et présentation d'un exposé sur le projet du Réseau Sous régional de Garde Côtes en Afrique à la Conférence de l'Union Africaine des Ministres des Transports, tenue à Durban, Afrique du Sud, du 12 au 16 octobre 2009 ;
 - la participation à l'Assemblée Générale de l'OMI, à Londres, du 23 novembre au 02 décembre 2009 ;
 - la visite de travail à Abuja, République Fédérale du Nigeria, sur l'état de mise en œuvre de la Banque Maritime Régionale de Développement, du 06 au 08 janvier 2010 ;
 - la poursuite du programme d'assistance de la République de la Corée en faveur de l'OMAOOC, en terme de fourniture d'équipement et de formation : 78 experts de la sous région ont été jusqu'ici formés dans le cadre de ce programme.
- a) Au titre de la formation : les Etats membres et les institutions suivants en ont bénéficié : Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée

Equatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Nigeria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Togo, les Académies Maritimes d'Abidjan et d'Oron, l'Université Maritime Régionale d'Accra, l'AGPAOC, le MOU/Abuja et le Secrétariat Général de l'OMAOC ;

- b) Au titre des véhicules et équipements : les bénéficiaires ont été les Centres de Coordination de garde côtes : Congo, Côte d'Ivoire, Nigeria, Sénégal, l'Académie Maritime d'Abidjan, l'Université Maritime Régionale d'Accra et le Secrétariat Général de l'OMAOC ;
- la poursuite du programme de coopération et d'assistance avec d'autres Partenaires au Développement ;
 - Présentation des exposés sur la sécurité maritime à l'Université Maritime Mondiale, Malmö, en Suède, Septembre 2010 ;
 - Participation à une conférence internationale sur la sûreté maritime, organisé par l'Africom États-Unis, qui s'est tenue à Francfort, en Allemagne, Septembre 2010 ;
 - Participation et traiter la Journée des chargeurs de l'UCCA qui s'est tenue à Luanda, en Angola, Novembre 2010 ;
 - La participation à deux réunions ministérielles du Mémorandum d'entente d'Abuja, qui se sont tenues à Abuja, République Fédérale du Nigeria, Mars et Octobre, 2010 ;
 - Organisation de la réunion des Administrations Maritimes / Marines Marchandes et création de l'Association des Administrations Maritimes, à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire Octobre 2010 ;
 - Organisation de la conférence internationale OMI/OMAOC des parties prenantes à l'avancement des travaux du le Réseau Sous-régional de Garde-côtes, tenu à Accra, au Ghana, décembre, 2010 ;
 - Participation et présentation du document sur la politique maritime et sur la sécurité maritime lors d'une conférence internationale sur la logistique du transport maritime, et de gestion de la chaîne d'approvisionnement à Accra, au Ghana, Mars 2011 ;
 - Participation d'une réunion et signature d'un accord de coopération entre l'Université Maritime de Shanghai et l'Université Maritime Régionale d'Accra, à l'Université Maritime Régionale d'Accra, Accra, Ghana, Mars, 2011 ;
 - Présentation d'un exposé lors d'une conférence sur les affaires maritimes et des pays en développement : opportunités et défis organisée par la Chatham House, à Londres, le 31 Mars / 1 avril 2011.

Remerciements

Dans la mise en œuvre de son programme de travail, le Secrétaire Général exprime sa profonde gratitude aux Etats membres et aux Experts pour leur soutien inestimable.

Le Secrétaire Général exprime sa profonde gratitude à Son Excellence Souleymane Ndene Ndiaye, alors Président de l'OMAOC, pour ses efforts soutenus et les résultats positifs obtenus en faveur de la promotion et du développement de l'institution sous régionale.

A cette même occasion, le Secrétaire Général félicite le Président actuel, Son Excellence Khouraïchi Tiam, pour avoir pris toutes les mesures nécessaires, dès sa prise de fonction, en vue d'assurer la continuité de la présidence de l'Organisation.

Il exprime sa profonde gratitude à l'équipe d'Experts travaillant avec le Président de l'OMAO, en particulier, le Secrétaire Général, le Directeur de Cabinet ; le Président du Comité des Experts de l'OMAO et Directeur Général de l'ANAM, Monsieur Yérin Thioub, Monsieur Magueye Gueye ; Cdt. Seydou Diallo, Directeur Général de COSAMA, Monsieur Bara Sady, Directeur Général du Port Autonome de Dakar et Monsieur Amadou Kane Diallo, Directeur Général de COSEC.

Le Secrétaire Général saisit cette occasion pour renouveler sa profonde gratitude au pays hôte, la République de Côte d'Ivoire, à travers Son Excellence le Ministre des Transports ainsi qu'au Directeur Général des Affaires Maritimes et Portuaires, Col. Tano Koffi Bertin et son Staff y inclus Col. Mariko Mamadou.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour renouveler sa gratitude à Mme Mfon Usoro du Nigeria, Secrétaire Général du MOU Abuja, pour son appui indéfectible à l'OMAO ; à Monsieur Chris Orode (Banque Maritime Régionale de Développement, RMDB), au Contre-Amiral à la retraite, Monsieur Ahmed Drisu du Réseau Sous-régional de Garde-côtes, et Monsieur Bawa (Assistant Général) tous, du Nigéria pour leur soutien et à la Représentante de l'OMAO accréditée près l'OMI, Madame Rosa Sobrinho et son Assistant, Monsieur Olivio pour leur contribution inestimable aux intérêts de l'OMAO auprès de l'OMI à Londres.

Le Secrétaire Général exprime également sa gratitude aux Etats membres, qui, au cours de cette période, ont honoré une partie ou la totalité de leurs engagements financiers envers l'Organisation à savoir : l'Angola, le Bénin, la Côte d'Ivoire le Congo, la RDC, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Nigeria, le Sénégal et la Sierra Leone. Il exprime également sa satisfaction pour les efforts qui sont en train d'être faits par d'autres Etats membres pour honorer leurs engagements financiers.

Il félicite les Recteurs sortant et entrant de l'Université Maritime Régionale d'Accra pour leur contribution significative dans le développement de l'Académie Maritime Régionale et la transformation de cette Académie en Université Maritime Régionale.

Le Secrétaire Général exprime sa gratitude aux Partenaires Internationaux de l'OMAO pour leur aide, en particulier, l'OMI, la République de Corée, son Ambassade à Abidjan et l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA), la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, pour leur disponibilité à soutenir la mise en œuvre des projets et programmes de l'Organisation.

En outre, le Secrétaire Général saisit cette occasion pour étendre également ses félicitations et sa gratitude aux Organes Spécialisés, à l'Université Maritime Régionale d'Accra, aux Académies Maritimes d'Abidjan et d'Oron, aux Autorités Portuaires, aux Conseils des Chargeurs et au Personnel du Secrétariat de l'OMAO pour leur disponibilité et leur importante contribution dans l'exécution de son programme de travail.

Décision N° 1/7B. 11

Le Bureau des Ministres a:

- (i) *apprécié les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Secrétaire Général depuis la 13^{ème} session de l'Assemblée Générale ;*
- (ii) *pris note de la contribution des Etats membres au fonctionnement de l'Organisation et apprécié leur soutien à la mise en œuvre des projets et programmes ;*

- (iii) *félicité la République du Sénégal, et le Président en exercice, ainsi que son prédécesseur, pour l'appui inestimable apporté au Secrétaire Général dans l'exécution de son programme de travail depuis la 13^{ème} session de l'Assemblée Générale ;*
- (iv) *félicité la République de Côte d'Ivoire, pays du siège pour son appui au Secrétaire Général et prié pour la paix en Côte d'Ivoire ;*
- (v) *pris note de l'importance de l'appui apporté par l'OMI, la Corée, les Etats Unis, tous les autres Organismes Internationaux et les Partenaires au Développement, pour la mise en œuvre des projets et programmes ;*
- (vi) *félicité le Secrétaire Général et le Personnel du Secrétariat pour les efforts accomplis face aux défis, en dépit de la modicité des moyens et les a encouragé dans leurs efforts à mettre en œuvre les projets et programmes ;*
- (vii) *adopté une motion spéciale de remerciements au Secrétaire Général, Monsieur Magnus Teye Addico pour la redynamisation de l'Organisation sous-régionale.*

Point 4 : RAPPORT DU COMITE DES EXPERTS DE L'OMAO

Le Comité des Experts de l'OMAO, à travers le Rapporteur, (Niger) a présenté son rapport aux Honorables Ministres avec les recommandations relatives à chaque point de l'ordre du jour. Le Bureau des Ministres a tenu compte du rapport des Experts dans leur prise de décision concernant l'ordre du jour suivant

Point 5 : L'ETAT DE L'OMAO FACE A LA GRAVE CRISE POLITIQUE ET INSECURITAIRE EN COTE D'IVOIRE

Présentation

Après les élections en Côte d'Ivoire, le pays est plongé dans une grave crise socio-politique avec une insécurité connue de tous Etats membres et de toute la communauté internationale. Ce qui a rendu le fonctionnement du Secrétariat de l'OMAO basé à Abidjan quasiment inopérant vu, que dans les dernières semaines, il était dangereux de circuler à Abidjan.

Le Secrétaire Général a dû déménager à Accra pour poursuivre le programme de travail de l'Organisation. Il a donc mis sa résidence à Abidjan à la disposition de certains membres du personnel et de leurs familles qui ont dû quitter précipitamment leurs quartiers où l'insécurité était encore plus élevée.

Le Secrétaire Général a informé que sa résidence officielle, comme beaucoup d'autres ont été pillées par des hommes inconnus et armés. Divers effets y compris les véhicules officiels ont été emportés

Les problèmes de l'OMAO sont devenus cruciaux lorsque toutes les banques commerciales où sont domiciliés les comptes de l'OMAO ont fermé leurs portes à tous les clients en réponse aux sanctions économiques internationales imposées au pays du siège.

Le Secrétaire Général a réussi à acquérir des fonds pour la rémunération du personnel jusqu'à la fin du mois d'avril 2011. Il a souligné qu'au cas où la situation perdurerait, il ne serait donc plus possible de payer les salaires après avril.

Dans la recherche de solution au problème de financement, le Secrétaire Général a adressé une lettre au Président de l'Organisation afin d'obtenir son accord pour l'ouverture d'un compte d'urgence à ECOBANK-Lomé. Suite à cet accord, le Secrétaire Général a dépêché le Comptable de l'Organisation à Lomé pour l'ouverture d'un compte spécial d'assistance à l'OMAOC. Le Secrétaire Général s'est rendu ensuite par voie terrestre à Lomé pour le dépôt de signature. Il a adressé un courrier à ce sujet à tous les Etats membres leur donnant les détails du compte et les invite à faire une contribution spéciale pour la période de crise. Cette demande aux Etats membres reste toujours ouverte.

Le Secrétaire Général aurait souhaité délocaliser le personnel et leurs familles à Accra afin de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail de l'OMAOC, si toutefois la situation à Abidjan devenait chaotique.

Toutefois le revirement de situation qu'a connue la Côte d'Ivoire par l'arrestation le 11 avril 2011 de l'ancien Président a permis la cessation des hostilités.

Décision N° 2/7B.11

Le Bureau des Ministres a:

- (i) *pris note des graves difficultés rencontrées par le Secrétariat dans la crise ivoirienne et a apprécié les mesures prises par le Secrétaire Général pour sauver la situation et veiller au bon fonctionnement de l'OMAOC ;*
- (ii) *apprécié les sacrifices consentis par le personnel pour la poursuite des activités de l'Organisation ;*
- (iii) *félicité les Etats membres qui, de diverses manières, ont apporté leur soutien au Secrétariat durant cette période de crise ;*
- (iv) *appelé tous les États membres à verser leurs contributions spéciales au compte d'urgence ouvert à ECOBANK Lomé, (Togo) afin de permettre à l'Organisation de continuer à fonctionner après avril 2011 ;*
- (v) *pris acte de l'évolution significative de la crise ivoirienne et a jugé inutile de délocaliser le Secrétariat d'Abidjan.*

Point 6 : PROJETS ET PROGRAMMES DE L'OMAOC

Point 6.1. Réseau Sous-régional de Garde Côtes

Présentation

Le Secrétaire Général a présenté à la 13^{ème} Assemblée Générale des Ministres, tenue à Dakar, Sénégal, les 30 et 31 juillet 2008, un rapport sur l'état d'avancement et un projet de Mémoire d'Entente sur la mise en œuvre du Réseau Sous régional de Garde Côtes OMI/OMAOC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les Etats membres ont approuvé le Mémoire d'Entente et 11 sur les 20 Etats membres côtiers l'ont immédiatement signé. Trois Etats membres ont signé le Mémoire d'Entente après l'Assemblée Générale apportant le nombre de signataires à 15.

Les quinze (15) Etats membres côtiers qui ont signé le Mémoire d'Entente sont les suivants : Bénin, Cap Vert, Cameroun, Congo, RD Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

Les six (6) Etats membres côtiers qui sont attendus pour signer sont : Angola, Guinée équatoriale, Libéria, Mauritanie, Sao-Tomé-et-Principe.

Le Réseau Sous régional de Garde Côtes est un projet commun OMI/OMAOC qui vise à renforcer la coopération entre les Etats membres face aux problèmes de montée de la piraterie, des vols à mains armées et d'autres actes illicites à l'encontre des navires marchands (Convention SUA), la lutte contre l'immigration clandestine, le terrorisme, la pollution marine (MARPOL), l'exploitation illégale des ressources des zones économiques exclusives des Etats membres, la mise en œuvre des Conventions des Nations Unies sur la sécurité et la sûreté (SOLAS et Code ISPS), la recherche et le sauvetage (Convention SAR), la protection de l'environnement marin, ainsi que la mise en œuvre de la Convention sur le Droit de la Mer.

La feuille de route pour la mise en œuvre du projet est comme suit :

1. L'adoption du Mémoire d'Entente par la 13^{ème} Assemblée Générale des Ministres, précédée par une étude de faisabilité financée par l'OMI, des réunions préparatoires des Experts de l'OMAOC à Abidjan et Lagos et un Forum International OMI/OMAOC tenu à Dakar, Sénégal, qui a fortement recommandé la mise en place du Réseau Sous régional de Garde Côtes.
2. Après le Forum International OMI/OMAOC, le projet a été plus tard approuvé par l'Assemblée Générale de l'OMI, l'Union Africaine et le Bureau du Droit de la Mer de l'ONU.
3. Le projet de Mémoire d'Entente qui vise à assurer la mise en œuvre et le fonctionnement efficace du réseau du garde côte, s'articule autour des chapitres suivants :
 - le préambule comportant les définitions et les instruments appropriés ;
 - le fonctionnement du Réseau de Garde Côtes au niveau national et sous-régional ;
 - les questions relatives au financement ;
 - les obligations des Etats Parties ;
 - les amendements, annexes et autres dispositions.
4. Le Mémoire d'Entente prévoit ce qui suit :
 - la division de la sous région en quatre zones maritimes/garde côte :

Zone I

Mauritanie, Sénégal, La Gambie, Guinée Bissau, Cap Vert ; *Centre de Coordination de la zone : Dakar (Sénégal) ;*

Zone II

Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana ; *Centre de Coordination de la zone : Abidjan (Côte d'Ivoire) ;*

Zone III

Togo, Bénin, Nigeria, Cameroun, Guinée équatoriale ; *Centre de Coordination de la zone : Lagos (Nigeria) ;*

Zone IV

Gabon, Congo, RD Congo, Sao Tomé et Principe, Angola ; *Centre de Coordination de la zone : Pointe-Noire (Congo) ;*

- Création de quatre (4) Centres de Coordination : Dakar (Sénégal) ; Abidjan (Côte d'Ivoire) ; Lagos (Nigeria) ; Pointe-Noire (Congo) ;
- Création de deux (2) Centres Principaux de Coordination du Réseau Sous régional de Garde Côtes: Accra (Ghana) – Luanda (Angola) ;
- Le Mémoire d'Entente prévoit le démarrage effectif des activités d'une zone lorsque tous les pays membres composant la zone aient signé le Mémoire d'Entente ;
- Fonctionnement du Réseau de Garde Côtes en temps de crise et en temps de paix.

A la suite de la 13^{ème} Assemblée Générale, le Secrétaire Général a convoqué à Abidjan, en Mars 2009, le Comité d'experts de l'OMAOC pour discuter de la mise en œuvre du Mémoire d'Entente. La réunion a été ouverte par Son Excellence le Ministre des Transports de Côte d'Ivoire, suivie des messages du Secrétaire Général de l'OMAOC, le Représentant du Président en exercice de l'OMAOC et présidée par le Représentant du Nigeria, Président du Comité de l'OMAOC sur la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin, fluvio-lagunaire M. Joshua Okpo du Nigeria.

La réunion des Experts a pris les décisions suivantes à l'attention du Bureau :

- la garde côtière sera un établissement civil dans chaque Etat membre sous la tutelle du ministère responsable de l'Administration Maritime opérant avec l'appui de la marine militaire ;
- dans chaque Etat membre d'une zone, les ressources humaines et l'équipement seront passés en revue, harmonisés et maintenus prêts pour n'importe quelle situation d'urgence. À cet égard, le projet inclura des plans d'urgence et des exercices simulés ;
- chaque Administration Maritime Nationale prendra les mesures nécessaires pour développer sa garde côtière nationale ;
- une fois que tous les Etats membres dans une zone donnée ont signé le Mémoire d'Entente, il entre en vigueur dans cette région ;
- une invitation a été lancée aux Etats membres accueillant les Centres de Coordination de la zone à s'assurer que les Etats qui n'ont pas encore signé le Mémoire d'Entente le fassent le plus tôt possible pour permettre à la zone de commencer ses activités.
- une invitation a été lancée aux Etats membres accueillant les Centres de Coordination de la zone à fournir la logistique pour les sièges des centres et nommer les Coordonnateurs de zone pour le démarrage des activités ;
- l'appui à la proposition du Secrétaire Général pour convoquer une Table Ronde des Etats membres, des Bailleurs de Fonds et des Partenaires au Développement pour discuter la mise en œuvre du Mémoire d'Entente.

Après la réunion des Experts, deux Etats membres ont nommé leurs Coordonnateurs de zone, à savoir : Le Nigeria et le Sénégal. Des contacts ont été établis avec les Etats membres de chaque zone qui n'ont pas encore signé le Mémoire d'Entente. Les pays qui ont montré la bonne volonté pour signer sont les suivants : Guinée Equatoriale (zone III), Mauritanie (zone I), Libéria (zone II), Angola, Sao-Tomé et Principe (zone IV).

L'Organisation continue à poursuivre son programme de partenariat avec les Partenaires au Développement dans la mise en œuvre du projet. Ceci inclut les éléments suivants :

- former des experts en opérations de Garde-côtes avec l'appui du Gouvernement de la République de Corée ;
- commencer l'équipement des Centres de Coordination avec les véhicules et les ordinateurs offerts par la République de Corée ;
- engagement d'autres Organisations Internationales et Partenaires au Développement à soutenir le projet, notamment, la France, le Canada, le Royaume Uni, les Etats-Unis, la NAVY des Etats-Unis, la Marine Royale du Royaume Uni, Interpol, UNCLOS, UNHR.

Du 13-17 Décembre 2010, l'OMAOOC et l'OMI, en collaboration avec l'Autorité maritime du Ghana ont organisé conjointement à Accra, (Ghana), une conférence internationale très réussie pour l'avancement des travaux sur la création de l'OMI du Réseau Sous-régional de Garde-côtes de l'OMAOOC. La conférence a connu une participation massive de 107 délégués de la communauté maritime internationale et des experts des Etats membres de l'OMAOOC. La réunion a réaffirmé son engagement envers le Réseau Sous-régional de Garde-côtes et a appelé tous les Etats membres de l'OMAOOC qui n'ont pas encore signé le Mémoire d'entente de le faire, afin de permettre sa mise en œuvre précoce. La réunion a en outre prié les, Secrétaires Généraux de l'OMAOOC et de l'OMI à envoyer le rapport de la réunion à leurs membres et de veiller à la mise en œuvre de ses recommandations. Veuillez trouver le rapport de la réunion en annexe.

Au cours de la réunion, certains délégués ont exprimé leur inquiétude à l'endroit de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), en grande partie les Etats membres de l'OMAOOC, ont pris des mesures parallèles à faire un arrangement en mettant place dans la sous-région du golfe de Guinée un réseau de garde-côtes. En outre, huit (8) pays membres de l'OMAOOC y font partie, et ont établi la Commission du Golfe de Guinée sous la supervision de la sécurité maritime.

Il est important pour l'OMAOOC d'assurer la liaison avec ses activités de la CEEAC et de la Commission du Golfe de Guinée afin que ces actions parallèles ne conduisent pas à la duplication des efforts et de briser l'ensemble de l'Ouest et du Centre front africain. Les experts de l'OMAOOC participant à d'autres réunions sous-régionales ont la responsabilité d'apporter à l'OMAOOC Maritime Activités de sécurité à porter sur les réunions. OMAOOC est en mettant l'accent sur l'approche de l'administration maritime à la sécurité maritime alors que d'autres activités sous-régionales en mettant l'accent sur l'approche militaire.

Il est important pour les sous-communautés économiques régionales, à savoir la CEEAC et la CEDEAO, de reconnaître l'OMAOOC qui est leur institution sectorielle spécialisée sur toutes les questions maritimes.

Futur plan d'action

- (i) Compléter le processus de signature du Mémoire d'Entente par les 5 Etats membres côtiers restants ;
- (ii) Mettre en place des quatre Centres de Coordination de zone et des deux Centres Principaux de Coordination, par l'adoption des Accords de Siège, la mise à disposition de bâtiments pour abriter le Secrétariat et les équipements, la nomination des Coordonnateurs de zone, l'adoption de Règlement Intérieur pour régir les opérations, la convocation des réunions des zones, l'adoption de programmes opérationnels et de budgets ;
- (iii) Organisation d'une 2^{ème} Table Ronde des Etats membres et Partenaires au Développement sur la mise en œuvre du Mémoire d'Entente ;

- (iv) Invite la CEEAC et la CEDEAO à reconnaître l'OMAOOC qui est leur Organe Spécialisé.

Décision N° 3/7B.11

Le Bureau des Ministres a:

- (i) *apprécié les efforts accomplis par le Secrétaire Général en mettant en application les décisions de la 13^{ème} Assemblée Générale sur le Réseau Sous régional de Garde-Côtes ;*
- (ii) *félicité les Etats membres, le Comité des Experts et en particulier, la République Fédérale du Nigeria, le Président du Comité des Experts du Réseau pour leurs contributions à la mise en œuvre du Mémoire d'Entente ;*
- (iii) *approuvé les décisions adoptées par la conférence internationale OMI/OMAOOC sur l'avancement des travaux pour la création du Réseau Sous- régional de Garde-côtes, qui s'est tenue à Accra, en décembre 2011 ;*
- (iv) *félicité l'OMI, son Secrétaire Général et son personnel, en particulier M. Chris Trelawny, pour son soutien et son appui indéfectible au Réseau sous-régional de Garde-côtes de l'OMI/OMAOOC ;*
- (v) *félicité les Etats membres qui ont signé le Mémoire d'Entente et invité ceux qui ne l'ont pas encore fait à signer dûment le Mémoire d'Entente ;*
- (vi) *pris note de ce que l'Union Africaine a adopté le projet de la garde côtière dans son Plan d'Action pour son application au niveau continental, durant les sessions ministérielles tenues à Abuja en février 2007, Alger en avril 2008 et à Durban, Afrique du Sud en octobre 2009 ;*
- (vii) *félicité les Etats membres qui ont offert d'abriter les Centres de Coordination de la garde côtière et les inviter à travailler à la mise en place rapide des quatre Centres de Coordination de zone et des deux Centres Principaux, à travers l'adoption des Accords de Siège, la fourniture de bâtiment pour abriter le Secrétariat, la nomination des Coordonnateurs de zones, l'adoption de Règlement Intérieur, la convocation de réunions de zones et l'adoption des programmes et budgets opérationnels ;*
- (viii) *demandé au Secrétaire Général de travailler avec les Etats membres, l'OMI et d'autres Organisations Internationales et Partenaires au Développement pour convoquer une Table Ronde en vue de la mise en œuvre du Mémoire d'Entente ;*
- (ix) *invité tous les Etats membres à prendre les dispositions appropriées pour la mise en œuvre efficace du Mémoire d'Entente ;*
- (x) *invité la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du Golfe de Guinée à travailler avec l'OMAOOC en vue d'éviter les doublons coûteux ;*
- (xi) *proposé l'entrée en vigueur effective du Mémoire d'Entente dès sa signature par 75% des pays membres ;*
- (xii) *demandé au Président de l'OMAOOC à prendre des mesures en vue faire reconnaître l'OMAOOC comme un Organe Spécialisé au sein de l'Union Africaine dans le domaine des transports maritimes par la CEDEAO et la CEEAC.*

Point 6.2. : Banque Maritime Régionale de Développement

Présentation

Lors de la 13^{ème} Assemblée des Ministres, le Secrétaire Général a présenté un rapport détaillé sur la mise en place de la Banque Maritime Régionale de Développement.

Il a rappelé, que sur la base du rapport de l'étude de faisabilité et le succès du Fonds Maritime Régional de l'OMAOOC dans plusieurs pays, l'Organisation est prête à mobiliser les larges capitaux des institutions maritimes et des ports de la sous région pour la création d'une Banque Maritime Régionale de Développement en vue de fournir un financement durable au secteur maritime et portuaire ainsi qu'au développement du transport en transit dans la sous région.

La 13^{ème} Assemblée Générale a réaffirmé l'importance pour la sous région d'une Banque Maritime Régionale de Développement et a félicité le Secrétaire Général, la République Fédérale du Nigeria, la République de l'Angola, les Etats membres et les Experts du projet pour leurs contributions ayant permis les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce projet.

À cet effet, la 13^{ème} Assemblée Générale a recommandé instamment au Secrétaire Général de poursuivre les initiatives nécessaires pour la participation de tous les Etats membres dans l'installation de la Banque Maritime Régionale de Développement.

La 13^{ème} Assemblée Générale a approuvé la proposition d'installer le Siège social de la Banque à Abuja, Nigeria et a invité le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Par une lettre adressée au Secrétaire Général, la République Fédérale du Nigeria a marqué son accord pour accueillir le Siège de la Banque. Le Secrétaire Général a, par la suite, convoqué une réunion des Experts à Abuja, en juillet 2009 pour discuter de l'établissement de la Banque et de son Siège social à Abuja. La réunion des Experts présidée par le Représentant du Président en exercice de l'OMAOOC, M. Magueye Gueye du Sénégal, a examiné les propositions faites par le Secrétaire Général et a pris les décisions suivantes :

Inviter la République Fédérale du Nigeria et en particulier, Son Excellence le Ministre des Transports, à fournir un projet de Secrétariat avec la logistique appropriée qui faciliterait le démarrage de la Banque, rédiger un Accord de Siège ; identifier et recruter des Consultants appropriés et rédiger une Charte pour la Banque prenant en compte les lois bancaires et les règlements actuellement en vigueur au Nigeria et dans la sous région. Le Secrétaire Général a été invité à travailler avec le Ministre des Transports pour la mise en œuvre des décisions du Comité et rendre compte à la 7^{ème} Session du Bureau des Ministres. Le Comité des Experts doit être convoqué pour une 2^{ème} réunion à Abuja pour examiner la mise en œuvre des décisions.

La 2^{ème} réunion du Comité des Experts sera convoquée après que le Ministre Nigérian des Transports ait fait son rapport à ses collègues lors de la 7^{ème} Session du Bureau qui donnera des directives appropriées.

Le Secrétaire Général a rencontré le 6 janvier 2010, le Ministre des Transports à Abuja pour s'assurer que le travail est fait conformément aux décisions du Comité des Experts de l'OMAO. Ceci va permettre au Ministre et au Secrétaire Général de faire leur rapport au Bureau lors de la 7^{ème} Session. Le Secrétaire Général était très satisfait du travail accompli par le Ministre. Les détails du rapport du Ministre lus par son Représentant, Capt Adamu Biu à la réunion du Bureau se résume comme suit:

Recrutement des consultants :

Après avoir fait diligence de façon approfondie, le Ministre des Transports recommande comme **Consultants Financiers, Messieurs KPMG et BGL/NEXTON** ; et comme **consultant juridique, Olaniwun Ajayi, LLP**. La prise en charge des Consultants, qu'aux honoraires a été négociée et seront garantie par le Gouvernement du Nigeria en tant que contribution à sa souscription au capital de la Banque en temps opportun. *Cette démarche a pour but d'éviter de retarder le démarrage des activités de la banque*

Projet d'installation du Secrétariat à Abuja :

Identification et l'acquisition d'un duplex de six (6) pièces pour le Secrétariat du projet, fourniture de deux (2) véhicules utilitaires, réservation d'un logement modeste type duplex de trois (3) chambres à coucher équipées du mobilier adéquat devant servir de maison d'hôte pour la Banque.

Rédaction de l'Accord de Siège et de la Charte de la Banque :

Ce travail doit être effectué par les consultants juridiques une fois que le 7^e Session du Bureau des Ministres aura donné son accord pour leur recrutement.

Des travaux préparatoires ont été effectués pour la convocation d'une deuxième réunion du Comité des Experts en vue de mettre en œuvre les décisions du 7^{ème} Session du Bureau des Ministres relatives à l'établissement de la Banque Maritime Régionale de Développement.

Décision n° 4/7B.11

Le Bureau des Ministres a:

- (i) *apprécié les efforts du Secrétaire Général dans la mise en œuvre des décisions de la 13^{ème} Assemblée Générale sur la mise en place de la Banque Maritime Régionale de Développement ;*
- (ii) *félicité la République Fédérale du Nigeria pour avoir non seulement d'avoir accepté d'accueillir le Siège de la Banque à Abuja mais aussi de prendre toutes les dispositions nécessaires pour abriter la 2^{ème} réunion du Comité des Experts de la Banque et de mettre en œuvre les décisions de ce Comité ;*
- (iii) *félicité Son Excellence, Monsieur le Ministre des Transports de la République Fédérale du Nigeria pour l'efficacité et le dynamisme avec lesquels il a mis en œuvre les décisions du Comité des Experts de l'OMAO sur la Banque Maritime Régionale de Développement ;*
- (iv) *félicité les Etats membres constituant le Comité des Experts et en particulier, la République du Sénégal (M. Magueye Gueye) pour avoir présidé efficacement la réunion, Monsieur Chris Orode et Madame Mfon Usoro pour leurs avis d'Expert lors de la réunion ;*
- (v) *approuvé les recommandations du Ministre des Transports du Nigeria concernant ce qui suit :*

▪ **Recrutement des Consultants :**

Le recrutement comme Consultants Financiers, des Cabinets KPMG et BGL/NEXTON ; et, en tant que Consultants Juridiques, de Olaniwun Ajayi, LLP. Etant entendu que la prise en charge des honoraires des Consultants a été négociée et garantie par le Gouvernement nigérian, elle sera considérée comme une partie de la souscription du Nigeria au capital de la Banque en temps opportun. Cette démarche a pour but d'éviter de retarder le démarrage des activités de la banque.

▪ **Création d'un Secrétariat du projet à Abuja :**

L'acquisition d'un duplex de six (6) pièces pour le Secrétariat du projet, fourniture de deux (2) véhicules utilitaires, réservation d'un logement modeste type duplex de trois (3) chambres à coucher équipées du mobilier adéquat devant servir de maison d'hôte pour la Banque. Le coût de fonctionnement du Secrétariat sera pourvu par le Nigeria comme sa quote part.

▪ **Rédaction de l'Accord de Siège et de la Charte de la Banque :**

Ce travail sera effectué par les Consultants Juridiques une fois que le 7^{ème} Bureau aura accepté la proposition sur leur recrutement.

• **Approbation de la tenue de la 2^{ème} réunion du Comité des Experts à Abuja**

(vi) *demandé au Secrétaire Général de continuer à travailler avec le Ministre des Transports du Nigeria pour la mise en œuvre des décisions ci-dessus.*

(vii) *demandé au Secrétaire Général de suivre, au nom des Etats membres et avec le soutien du Ministre des Transports du Nigeria, toutes les activités des Consultants, des Experts, du Secrétariat du projet ainsi que toute autre activité concourant à la mise en place de la Banque et en faire rapport au Président de l'OMAOOC et au Bureau des Ministres.*

Point 6.3. : Symposium international sur le transport maritime et l'économie maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre, tenu à Cotonou, République du Bénin du 28 septembre au 2 octobre 2009.

- Rapport et recommandations

Présentation :

Plus de 450 participants comprenant des Ministres, des Experts des Etats membres de l'OMAOOC, des Experts internationaux, des professionnels et des universitaires, se sont réunis au Centre National de Conférence à Cotonou, Bénin, pour 5 jours consacrés à un Symposium International très fructueux sur la politique maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le symposium, organisé par la République du Bénin et l'OMAOOC avec le soutien de l'Union Africaine, a eu lieu du 28 septembre au 2 octobre 2009. C'est une initiative de Son Excellence le Ministre de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires de la République du Bénin, Issa Badarou-Soulé, soutenue par le Secrétaire Général de l'OMAOOC. Le symposium a été présidé par le Ministre du Bénin et co-présidé par le représentant du Président de l'OMAOOC, M. Yerim Thioub.

Dans son allocution d'ouverture, le Ministre a, entre autres, lancé un appel pathétique pour la création d'un potentiel de transport maritime dans la sous-région. Il a plaidé pour la reconstruction de la flotte marchande nationale et ou sous-régionale.

Plusieurs exposés techniques sur les divers aspects de la politique maritime ont été faits au symposium par des Experts, des Professionnels, des Universitaires et des Planificateurs. Le Secrétaire Général a fait un exposé sur le thème central : POLITIQUE MARITIME EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE : les expériences passées, la situation présente et future.

Le Symposium a adopté des recommandations de grandes envergures sur la capacité de transport maritime dans la sous région, l'appui au secteur des transports maritimes, les ports et le transport en transit, la formation des gens de mer, et la mise en place de la stratégie de sécurité et de sûreté maritime à travers l'efficacité du MOU d'Abuja sur le Contrôle des Navires par l'Etat du Port, les Centres de Coordination de la Recherche et du Sauvetage ainsi que le Réseau Sous-régional de Garde côtes de l'OMI/OMAOC.

Le symposium a invité tous les pays de la sous région qui ne l'ont pas encore fait, à mettre en place le Fonds Maritime Régional de l'OMAOC institué depuis 2001, pour assurer le financement durable des projets et programmes nationaux et sous régionaux.

Un rapport sur le Symposium (joint à ce document) a été soumis à la Conférence des Ministres de l'Union Africaine, tenue à Durban, Afrique du Sud.

Décision n° 5/7B.11

Le Bureau des Ministres a:

- (i) *félicité la République du Bénin et, en particulier, Son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Economie Maritime, des Infrastructures Portuaires et des Transports Maritimes, Issa Badarou-Soulé pour l'initiative d'organiser le symposium et la mise à la disposition de tous les participants, la logistique nécessaire ;*
- (ii) *félicité tous les Etats membres, le Président de l'OMAOC et le Secrétaire Général pour leur soutien au symposium ;*
- (iii) *demandé au Secrétaire Général d'incorporer toutes les recommandations appropriées du symposium (celles qui ne sont pas déjà dans le programme de travail de l'OMAOC) au programme de travail de l'OMAOC ;*
- (iv) *invité les Etats membres de l'OMAOC à passer en revue leurs politiques monétaires et fiscales pour attirer l'intérêt du secteur privé dans le développement des flottes nationales / sous régionales. Les politiques fiscales peuvent inclure des exonérations d'impôts, des mesures incitatives portuaires et la promotion d'une politique sous-régionale de cabotage ;*

Point 6.4. : 2^{ème} Session de la Conférence des Ministres des Transports Maritimes de l'Union Africaine tenue à Durban, Afrique du Sud du 12 au 16 octobre 2009

- Rapport et recommandations

La 2^{ème} Session de la Conférence des Ministres des Transports Maritimes s'est tenue avec succès à Durban, Afrique du Sud, du 12 au 16 octobre 2009.

La conférence a eu lieu au Centre International Dr Albert Luthuli sous le thème : *Créer en Afrique une industrie des transports maritimes sûre, sécurisée et propre*. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a fourni une excellente logistique pour la conférence et a réservé un accueil très chaleureux à toutes les délégations.

La conférence a été suivie par 34 Etats membres de l'UA (dont 19 sont de la sous région d'Afrique de l'Ouest et du Centre couverte par l'OMAO) ainsi que par 11 organisations régionales, continentales et internationales.

La conférence a été ouverte par SEM Sibuasiso NDEBELE, Ministre des Transports de la République Sud-africaine et a été présidée par le Ministre des Transports de l'Algérie. Les objectifs principaux de la conférence de cinq jours étaient :

- adopter une politique continentale et un cadre stratégique sur le transport maritime sous la forme d'une Charte Africaine des Transports Maritimes (CATM) ;
- passer en revue la mise en œuvre en Afrique de la Déclaration et du Plan d'Action d'Abuja de 2007 sur le transport maritime ; et
- passer en revue et adopter la Déclaration de Durban sur la sûreté et la sécurité maritimes, avec une référence particulière à l'initiative du Réseau de Garde côtes pour l'Afrique et le Code de Conduite de Djibouti sur la Sûreté Maritime.

La conférence a réussi à atteindre tous ses objectifs et a en particulier, adopté la CATM, le Plan d'Action révisé et la Déclaration de Durban sur la sûreté et la sécurité maritimes. La conférence a également adopté le projet de l'OMAO sur le Réseau de Garde côtes pour l'Afrique.

La Charte Maritime est ouverte maintenant à la signature, à la ratification, à l'acceptation ou à l'approbation par les Etats membres. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation doivent être déposés auprès du Président de l'Union Africaine.

La Charte entrera en vigueur 30 jours après le dépôt du 15^{ème} instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession.

LA CHARTE AFRICAINE DES TRANSPORTS MARITIMES ET LE PLAN D'ACTION DES TRANSPORTS MARITIMES DE L'UA

L'objectif clef de la Charte adoptée par la conférence des Ministres de l'UA Responsables des Transports Maritimes, est de déclarer, articuler et mettre en application des politiques harmonisées de transport maritime capables de favoriser la croissance et le développement des flottes marchandes africaines, les infrastructures maritimes, la protection des intérêts des chargeurs, la facilitation du transport en transit, la protection du continent contre les menaces de sûreté et de sécurité maritimes, et de stimuler une coopération plus étroite entre les Etats membres de la même région et entre les régions.

Le programme pour la mise en œuvre de la Charte est contenu dans le Plan d'Action Maritime 2009-2011 de l'UA adopté à la conférence.

La Charte se compose d'un préambule, de 15 chapitres et de 52 articles. Les éléments clés dans la charte sont les suivants :

- Chapitre I : Définitions ;
- Chapitre II : Champs d'application, objectifs et principes de coopération ;
- Chapitre III : Cadre institutionnel pour la coordination des activités concernant la Coopération en Administration Maritime et en Opérations Portuaires ;
- Chapitre IV : Coopération des Organisations de Chargeurs ;
- Chapitre V : Coopération dans le Transport Maritime et en Eaux Intérieures ;
- Chapitre VI : Coopération entre les Etats sans littoral et les Etats de transit ;
- Chapitre VII : Développement du Transport Multimodal et Développement Portuaire ;
- Chapitre VIII : Promotion de la Sûreté et de la Sécurité Maritimes ;
- Chapitre IX : Protection de l'Environnement Marin ;

- Chapitre X : Technologies de l'Information et de la Communication, Facilitation ;
- Chapitre XI : Développement des Transports Maritimes et par Voies d'Eaux intérieures, Transport de passager ;
- Chapitre XII : Financement des Transports Maritimes et par Voies d'Eaux Intérieures ;
- Chapitre XIII : Développement des Ressources Humaines ;
- Chapitre XIV : Engagement des Etats Parties ;
- Chapitre XV : Dispositions Finales

ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE DURBAN SUR LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ MARITIMES

- L'INITIATIVE DU GARDE CÔTE INTEGRE POUR L'AFRIQUE

Le Secrétaire Général de l'OMAOOC a présenté une communication sur l'initiative du garde-côte intégré pour l'Afrique:

La Conférence des Ministres de l'UA a réaffirmé son soutien au projet du Réseau de Garde côtes et l'a recommandé pour adoption à d'autres sous régions d'Afrique. L'OMAOOC et l'OMI ont été chargés de travailler avec les Etats membres de l'UA pour réaliser le projet à l'échelle de l'ensemble du continent africain.

Le Réseau de Garde côtes est un projet de l'OMAOOC/OMI dont l'objectif est de doter la sous-région d'Afrique de l'Ouest et du Centre/Golfe de Guinée d'une capacité de surveillance d'application des lois et règlements et de présence effective dans les eaux côtières respectives, les zones contiguës et les zones économiques exclusives, devant la recrudescence des actes de piraterie, d'attaques à mains armées à l'encontre des navires, de pêche illégale, de vol de pétrole, de dommages aux pipelines de pétrole et de gaz, de trafic de drogue, de migration clandestine, de pollution et d'accidents maritimes. Les Etats membres de l'OMAOOC ont adopté le 30 octobre 2008, un Mémoire d'Entente sur le Réseau de Garde côtes qui est déjà signé par 15 Etats membres côtiers de l'OMAOOC sur 20.

- CODE DE CONDUITE DE DJIBOUTI

Le Représentant de l'OMI a présenté une communication sur le Code de conduite de Djibouti

Le Code de Conduite de Djibouti est principalement pour la promotion de la coopération entre les Etats à l'Ouest de l'Océan Indien et du Golfe d'Aden dans la répression de la piraterie et des vols à mains armées à l'encontre des navires dans cette zone et particulièrement les incidents au large des côtes de Somalie. Le Code de Conduite de Djibouti est un code sous les auspices de l'OMI adopté par une réunion sous régionale sur la sûreté maritime et les vols à mains armées tenue à Djibouti en janvier 2009, à laquelle ont participé 17 des 21 Etats de la région. A ce jour, le code a été signé par 10 Etats et est entré en vigueur le 29 janvier 2009.

Décision N° 6/7B.11

Le Bureau des Ministres a:

- (i) *félicité la République de l'Afrique du Sud et l'Union Africaine pour avoir organisé avec succès la Conférence ministérielle de Durban ;*
- (ii) *invité les Etats membres de l'OMAOOC à prendre toutes les dispositions nécessaires pour signer / ratifier la Charte Africaine des Transports Maritimes ;*

- (iii) *demandé au Secrétaire Général de l'OMAOOC de veiller à ce que l'Organisation joue un rôle de leader dans la mise en œuvre de la Charte et du Plan d'Action de l'UA ;*
- (iv) *demandé au Secrétaire Général de veiller à ce que l'OMAOOC joue un rôle actif dans la mise en œuvre du Réseau de Garde- côtes à l'échelle du Continent, étant donné son expérience à l'échelle sous régionale ;*

**Point 6.5. : Création de l'Union des Administrations Maritimes/Marines
Marchandes de l'OMAOOC (UAMAOC)**

Présentation

L'Union des Administrations Maritimes / Marines Marchandes proposée par l'OMAOOC est appelée à rassembler toutes les Administrations Maritimes / Marines Marchandes de la sous région pour coopérer plus étroitement dans le développement de la capacité nationale / sous régionale à traiter les questions de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement marin.

En particulier, à développer la capacité sous-régionale, à mettre en œuvre les codes nationaux respectifs de la marine marchande ainsi que le Code Commun sous-régional que l'OMAOOC va faire adopter.

L'UAMAOC sera un Organe Spécialisé de l'OMAOOC et fonctionnera sous la Charte d'Abidjan et le Règlement Intérieur de l'OMAOOC. L'adhésion à l'Union sera réservée aux Administrations Maritimes / Marines Marchandes nationales des Etats membres.

L'Union aura son Siège dans un Etat membre et sera administré par un Secrétaire Général avec un petit Secrétariat. Le budget de l'Association sera constitué à partir du Fonds de l'OMAOOC et des contributions directes de ses membres.

En Septembre 2010, le Secrétaire Général a convoqué la 1^{ère} réunion de l'Association à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, avec une très bonne fréquence des Administrations Maritimes respectives. La réunion a adopté une résolution visant à la création officielle de l'Association. Le siège de l'Association a été temporairement placé auprès du Secrétariat OMAOC à Abidjan, un Secrétariat Permanent et le Secrétaire Général sera décidé en fonction des offres/candidatures à effectuer par les associations membres lors d'une élection qui se tiendra cours de la deuxième réunion de l'Association.

La réunion a également décidé de rétablir le Fonds OMAOC basé sur trois (3) dollars par tonne des charges sur toutes les marchandises chargées ou déchargées dans la sous-région. La date d'effet a été acceptée et sera mise en œuvre juste après sa ratification par le Bureau des Ministres.

Veillez trouver ci-joint en annexe le rapport et la résolution relative au nouveau système de financement.

Décision n° 7/7B.11

Le Bureau des Ministres a:

- (i) *approuvé la création de l'Union des Administrations Maritimes / Marines Marchandes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre comme un Organe Spécialisé de l'OMAOOC fonctionnant sous la Charte d'Abidjan et le Règlement Intérieur de l'OMAOOC ;*
- (ii) *invité un Etat membre à accueillir le Siège / Secrétariat et préparer l'Accord de Siège entre cet Etat et l'OMAOOC agissant pour le compte de l'Union;*
- (iii) *invité les Etats membres à soutenir l'Union en participant aux Fonds de l'OMAOOC par les contributions financières directes des Administrations Maritimes des pays membres ;*
- (iv) *demandé au Secrétaire Général de l'OMAOOC de convoquer la 2^{ème} réunion de l'Union et procéder à l'élection du personnel d'encadrement de l'Union conformément au Règlement Intérieur ;*
- (v) *demandé au Secrétaire Général de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Union ;*
- (vi) *approuvé à l'unanimité par les Administrations Maritimes, réunie à Grand Bassam, Côte d'Ivoire, en Septembre 2010 le nouveau système de financement, qui est une amélioration sur le système déjà approuvé par l'Assemblée Générale des Ministres en Octobre 1999, à Abuja, Nigeria. Le nouveau système prévoit le versement par toutes les compagnies maritimes escale dans les ports de la sous-région, un frais de service de 03,00 USD (ou équivalent en monnaie tarif) par tonne de marchandises chargées et déchargées par les lignes respectives dans les ports. La quantité produite est d'aider à financer des projets et programmes maritimes nationales et sous-régionaux approuvés sur une formule de partage des 90% aux Etats membres et de 10% à l'OMAOOC et ses Organes Spécialisés, Académies et universités. Le nouveau système de financement doit prendre effet deux mois après que le Bureau l'ai approuvé ;*
- (vii) *constitué un groupe de travail (composé du Ghana et du Nigeria pour les pays anglophones, du Sénégal et la RD Congo pour les pays francophones, du Burkina Faso pour les pays sans littoral, de l'Angola pour les pays lusophones, ainsi que l'OMAOOC et les organes spécialisés) devant se pencher sur les préoccupations suscitées par les Etats membres pour le passage de l'ancienne 10 centimes par tonne à 3,00 \$ US pour le nouveau système de financement des projets et programmes. Les Etats membres, le Secrétariat de l'OMAOOC et les organes spécialisés / Académies. Le Groupe de travail examinera, entre autres, les difficultés rencontrées par certains Etats Membres à établir leurs fonds Maritime OMAOC, estimer le total des fonds créés ainsi que la formule de partage entre les bénéficiaires en vue de faire une proposition concrète pour l'adoption par tous les Etats membres ;*
- (viii) *demandé au Secrétaire Général de l'OMAOOC de travailler avec les Administrations Maritimes, les Ports, les Organes Spécialisés pour la mise en œuvre du Nouveau Système de Financement.*

Point 6.6. : Adoption d'un Code sous-régional de la Marine Marchande par l'OMAO

Présentation

L'adoption d'un Code sous-régional commun de la Marine Marchande par l'OMAO aidera à harmoniser la politique de la Marine Marchande sous-régionale concernant les différentes Conventions OMI / OIT sur la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement marin.

L'OMAO va solliciter l'OMI pour fournir l'assistance nécessaire à la rédaction du Code commun de la Marine Marchande.

Il y a lieu de noter que les pays d'Afrique Centrale ont déjà adopté un Code commun et leur expérience sera utile dans la rédaction d'un Code pour l'ensemble de la sous région.

Décision n° 8/7B.11

Le Bureau des Ministres a:

- (i) *approuvé la proposition de préparer et d'adopter un Code commun de la Marine Marchande pour la sous région et l'OMAO ;*
- (ii) *sollicité auprès de l'OMI une assistance technique et financière pour l'élaboration dudit code et sa mise en œuvre ;*
- (iii) *invité les Etats membres à soutenir la préparation et l'adoption du Code ;*
- (iv) *demandé au Secrétaire Général de constituer un Comité Technique de l'OMAO pour l'élaboration du Code ;*
- (v) *demandé au Secrétaire Général de travailler en collaboration avec l'OMI en vue de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la sous-région dispose d'un Code Commune de la Marine Marchande.*

Point 7. : Questions Administratives et Financières

Point 7.1. : Rapport Financier

La 13^{ème} Assemblée Générale des Ministres avait approuvé les rapports Financiers et d'Audit pour les exercices 2006/2007/2008.

L'Assemblée Générale a aussi approuvé le programme de travail et les budgets des exercices 2009 et 2010 conformément au Règlement Financier de l'Organisation. Les budgets approuvés pour les exercices 2009 et 2010 sont comme suit :

- 2009 : F CFA 990.313.525
- 2010 : F CFA 1.039.829.201

Le résumé des tableaux suivants donne les détails sur l'état de la mise en œuvre du budget en 2008 et 2009 ainsi que de la situation de la trésorerie.

Conformément aux Règlements Financiers, le Secrétaire Général a proposé que l'Audit des comptes OMAOC pour les exercices 2009-2011 soit soumis à tous les Etats membres à temps pour la prochaine 14^{ème} Assemblée Générale des Ministres de l'OMAO. Il a aussi

mis l'accent sur la crise ivoirienne qui n'a pas permis l'élaboration et la mise à jour du document financier pour la réunion du Bureau des Ministres.

Le Bureau des Ministres est invité à prendre note de l'information et en faire des commentaires appropriés.

**TABLEAU I. : ANALYSE DES DEPENSES PAR RAPPORT AU BUDGET APPROUVE
EXERCICES: 2008 & 2009**

Désignations	Exercice 2008			Exercice 2009		
	Prévisions	Réalisations	%		Prévisions	Réalisations
Matériel & Fournitures Consommés	9 775 000	9 315 802	95	9 775 000	3 265 204	33
Transports consommés	23 827 000	22 145 312	93	31 827 000	20 198 737	63
Autres services consommés	295 153 390	62 226 065	21	416 374 566	56 485 620	14
Rémunérations et Avantages	530 090 012	265 976 854	50	503 248 334	248 322 020	49
Impôts & taxes	382 375	91 650	24	382 375	174 008	45
Frais Financiers	1 265 000	644 771	51	1 365 000	1 345 907	99
Immobilisations	23 775 000	5 487 627		27 341 250	3 707 027	14
TOTAL GENERAL	884 267 777	365 888 081	41	990 313 525	333 498 523	34

Au cours de l'exécution des budgets des deux exercices en revue, aucun dépassement n'a été enregistré ;
Le pourcentage des dépenses effectuées par rapport aux prévisions budgétaires a été de 41% pour l'exercice 2008 et 34% pour celui de 2009.

**Tableau II. : Pourcentage des montants affectés à chaque rubrique par rapport
aux prévisions budgétaires**

DESIGNATION	2008		2009		2010	
	Montant F CFA	%	Montant F CFA	%	Montant F CFA	%
Politique et Orientation Générales	195 403 035	22	227 370 786	23	238 739 325	23
Administration et Finances	233 320 990	26	295 554 013	30	310 331 714	30
Ports, Transports Maritime et Multimodal	154 157 654	17	161 524 419	16	169 600 640	16
Sécurité Maritime et Protection de l'Environnement	173 784 113	20	171 002 124	17	179 552 230	17
Mémoire d'Entente: Centre d'Information et de Communication	127 601 985	14	134 862 183	14	141 605 292	14
TOTAL	884 267 777	100	990 313 525	100	1 039 829 201	100

**TABLE Tableau III : Résumé des ressources et application des Fonds
2009-2010**

Désignation	EXERCICE 2007			EXERCICE 2008			EXERCICE 2009		
	Prévisions	Réalisations	%	Prévisions	Réalisations	%	Prévisions	Réalisations	%
Solde précédent		344 498 625			150 701 704			194 901 098	
Recettes de l'exercice	782 927 629	160 340 882	20	884 267 777	410 087 475	46	990 313 525	209 071 376	21
Total Recettes	782 927 629	504 839 507	64	884 267 777	560 789 179	63	990 313 525	403 972 474	41
Dépenses	782 927 629	305 965 848	45	884 267 777	365 888 081	41	990 313 525	333 498 523	34
Solde de clôture		150 701 704			194 901 098			70 473 951	

Point 7.2. Contribution des Etats membres au Fonds de l'OMAO

Le Fonds de l'OMAO a été mis en place en 2000 par l'Assemblée Générale des Ministres de l'OMAO pour assurer le financement durable des projets et programmes aussi bien nationaux que sous-régionaux de l'OMAO. Seulement 20% des Fonds générés par ce système doit être alloué à l'OMAO comme contribution au budget annuel approuvé par l'Assemblée Générale. En effet, le Fonds de l'OMAO a été mis en place pour permettre entre autres, aux Etats membres de l'OMAO, de payer leurs contributions régulières annuelles au budget de l'Organisation.

L'expérience sur plusieurs années a montré que de nombreux Etats membres ont mis en place le Fonds et un certains nombres ont honoré leurs contributions à l'Organisation. Les Etats membres qui ont apporté leurs contributions au budget, bien que cela ne soit pas régulier, sont les suivants : Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, Congo, RDC, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone.

Cependant, un bon nombre d'Etats membres n'a pu atteindre le niveau de contribution demandé ou n'a pu du tout apporter une contribution au budget de l'Organisation. La conséquence en est le montant important des arriérés de contributions dus par plusieurs Etats membres. Cette situation a contribué à rendre plus difficile la tâche de mise en œuvre du programme de travail de l'Organisation approuvé par l'Assemblée Générale des Ministres.

Dans plusieurs cas, il a été noté que le non paiement des contributions par les pays membres est dû au goulot d'étranglement lié à la bureaucratie ; la question est de savoir sur quelle organisation dans les pays membres repose la responsabilité du paiement des contributions. Dans certains pays, c'est le Ministère chargé des transports maritimes à travers une dotation du budget ministériel ; pour d'autres c'est l'Autorité/Administration Maritime, ou l'Autorité Portuaire, ou Conseil des Chargeurs, en fonction de l'organisme qui génère les fonds nécessaires. Dans quelque cas, c'est une association d'organisation coordonnée par le Ministère.

Pour la facilitation du paiement des contributions, il est important que chaque pays membre désigne un organisme responsable du paiement des contributions et que cette structure reçoive des instructions claires pour effectuer le paiement de façon régulière.

On ne peut pas nier que si cette année tous les pays membres mettent en place un système efficace de paiement des contributions au budget de l'OMAO, que l'Organisation réussirait à exécuter les projets clés en cours, en particulier, la Banque Maritime Régionale de Développement qui allègerait éventuellement le fardeau du paiement des contributions des pays membres. Ceci permettrait à l'OMAO d'atteindre son objectif d'assurer pour la sous-région des services de transport maritimes rentables, avec plus de sécurité et de sûreté et moins de pollution.

Décision n° 9/7B.11

Le Bureau des Ministres a :

- (i) *interpellé tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait d'honorer leurs contributions annuelles au budget de l'Organisation avant la prochaine Assemblée Générale des Ministres ;*
- (ii) *invité tous les Etats membres à désigner leurs organismes respectifs responsables du paiement des contributions au budget de l'OMAO et transmettre cette information au Secrétaire Général.*

Point 7.3. Recrutement de Cadres Internationaux à l'OMAO

- Rapport de l'interview du Jury international

Conformément à la décision de la 13^{ème} Assemblée Générale, le Secrétaire Général a institué un Jury pour interviewer les candidats présentés par les Etats membres de l'OMAO pour les postes de Cadres au Secrétariat de l'OMAO à Abidjan.

L'interview s'est déroulée les 16-17 mars 2009, à Abidjan sous la présidence du Coordonateur Régional de l'OMI Monsieur Hoba Honorat. Sur les 8 huit Etats membres du Bureau, tous sauf un, était représenté dans le Jury. Seul l'Angola n'a pas pu honorer l'invitation à participer à l'interview. Le Secrétaire Général n'était pas membre du Jury.

Conformément au Règlement Intérieur de l'OMAO, le rapport du Jury a été expédié au Président de l'OMAO pour examen et action nécessaire par le 7^{ème} Bureau des Ministres.

Avec la crise politique actuelle et l'insécurité à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le Secrétariat de l'Organisation suppose que les candidats admis à l'interview ne peuvent pas intégrer leurs postes à Abidjan. Il serait donc nécessaire de suspendre l'action sur les recrutements jusqu'à ce que la situation s'améliore.

Décision n° 10/7B.11

Le Bureau des Ministres a:

- demandé de suspendre les recrutements jusqu'à l'amélioration de la situation à Abidjan ;*
- demandé au Secrétaire Général de réintroduire le sujet lors de la prochaine réunion de la 14^{ème} Assemblée Générale.*

Point 7.4. Appel à candidature pour le poste de Secrétaire Général de l'OMAO

Le mandat de l'actuel Secrétaire Général prendra fin à la 14^{ème} Assemblée Générale des Ministres prévue à Kinshasa, République Démocratique du Congo à une date qui sera déterminé au cours de la 7^{ème} session du Bureau des Ministres.

Conformément au Règlement Intérieur de l'OMAO, le Président est tenu de faire un appel à candidature pour l'élection d'un nouveau Secrétaire Général lors de la 14^{ème} Session de l'Assemblée Générale.

Les conditions à remplir par les candidats au poste de Secrétaire Général sont jointes en annexe. Cependant, par expérience les éléments clés sont : aptitudes techniques avérées dans les secteurs clés de l'industrie maritime ; expérience avérée à l'IMO ou dans d'autres organisations maritimes internationales ; expérience en développement des institutions ; aptitude en organisation et en diplomatie et surtout, intégrité, style de vie modeste et bilingue. Il est nécessaire que les Etats membres qui présentent des candidats, s'efforcent de proposer ceux qui remplissent les conditions ci-dessus et ensuite être à jour de leurs contributions au budget de l'Organisation.

La 13^{ème} Assemblée Générale reconnaissant que l'Organisation est à mi-parcours de la mise en œuvre de ses projets et programmes clés, a décidé que l'actuel Secrétaire Général, suite à l'élection du nouveau Secrétaire Général doit travailler avec le Secrétaire Général entrant pour une période d'au moins 6 mois. Pour appliquer cette décision, il est suggéré que le Secrétaire Général sortant soit désigné Conseiller Spécial de l'OMAOC pour les projets et programmes pour une période spécifiée.

Le Secrétaire Général a informé l'assemblée que suite aux entretiens qu'il a eus avec le Représentant de la République de Congo, il en ressort que l'Assemblée Générale pourrait se tenir au début du mois d'août 2011 avant les élections présidentielles de la République Démocratique du Congo prévues pour le mois de novembre. Les Autorités Congolaises devraient confirmer les dates exactes.

Décision N° 11/7B.11

Le Bureau des Ministres a:

- (i) *demandé au Président, qu'en conformité avec le Règlement Intérieur de l'OMAOC, de faire un appel de candidature pour l'élection d'un nouveau Secrétaire Général lors de la 14^{ème} session de l'Assemblée Générale ;*
- (ii) *demandé au Président de s'assurer que seuls les candidats qui répondent aux exigences du poste, prescrit en vertu du Règlement intérieur, seront présélectionnés et présentés à l'élection à la 14e Assemblée Générale ;*
- (iii) *Invité tous les États membres qui souhaitent présenter un candidat, à répondre à leurs obligations financières envers l'Organisation en matière de paiement des arriérés sur la contribution, avant de présenter leurs candidatures ;*
- (iv) *demandé de se référer à la décision de la 13^{ème} Assemblée Générale et s'assurant qu'après l'élection du nouveau Secrétaire Général lors de la 14^{ème} Assemblée Générale, le Secrétaire Général sortant soit désigné comme Conseiller Spécial à l'OMAOC pour les Projets et Programmes.*

Point 7.5. Conditions de Service du Secrétariat Général

Les conditions actuelles de Service de l'Organisation sont incluses dans le Statut du Personnel adopté par l'Organisation en 1988. Des parties de ce statut traitant principalement des salaires et allocations ont été régulièrement actualisés à travers les révisions budgétaires par le Bureau et l'Assemblée Générale.

Cependant, vu le recrutement imminent de nouveaux Cadres Supérieurs, il est important de réviser deux dispositions clés dans le Statut du Personnel traitant des conditions de services, de la retraite et du paiement des gratifications.

Conditions de Service :

A l'exception du Secrétaire Général, tous les membres du personnel ont un contrat à durée indéterminée jusqu'à l'âge de 55 ans, âge auquel, ils sont tenus de prendre leur retraite. Le Statut dispose aussi que tout le personnel au dessus de 50 ans peut être recruté sur contrat à durée déterminée.

Compte tenu de ce qui précède et du fait que certains des Cadres à recruter sont au dessus de 50 ans d'âge, il est suggéré que tous les Cadres le soient avec un contrat à durée déterminée sur la base de 4 ans renouvelable.

Age de la retraite :

L'âge actuel de la retraite à 55 ans pour le personnel de l'Organisation est conforme aux lois du pays hôte, la Côte d'Ivoire, au regard des pensions et au calcul des paiements de la sécurité sociale. En outre, la plupart du personnel actuel sont des agents locaux et ont près de 30 ans de service ; tout changement dans l'âge de la retraite au sein de l'Organisation, va compromettre le paiement de leur sécurité sociale.

Païement des gratifications :

A la retraite, tout le personnel de l'Organisation a droit à : (a) Une allocation familiale basée sur les cotisations du personnel et de l'Organisation au système national de Sécurité Sociale ou à un fonds de pension (expatriés) ; (b) paiement des gratifications par l'Organisation calculée sur la base d'une formule.

Concernant le paiement des gratifications, le 6^{ème} Bureau des Ministres a approuvé une nouvelle formule de paiement basée sur une simple formule utilisée actuellement dans plusieurs organisations, c'est-à-dire un certain nombre de mois de salaire mensuel pour chaque année de service. La 13^{ème} Assemblée Générale a apprécié la nouvelle formule de paiement et a requis un Comité pour l'étudier et faire des recommandations au Bureau. Un Comité Technique a examiné les pratiques courantes et recommande : a) 20% du salaire annuel pour chaque année de service pour un maximum de 20 ans ou b) de deux mois de salaire; pour chaque année de service pour un maximum de 20 ans. L'Organisation peut aussi décider de faire un cadeau palpable d'adieu lors du départ du Secrétaire Général et du personnel.

Décision N° 12/7B.11

Le Bureau des Ministres a:

- (i) *retenu l'âge actuel de la retraite à 55 ans pour le personnel de service général et auxiliaire et 60 ans pour les cadres ;*
- (ii) *approuvé la formule de calcul des gratifications de tout le personnel de l'Organisation (supérieurs et subalternes) basée sur les recommandations (a) de 20% du salaire annuel ou (b) deux (2) mois de salaire ; pour chaque année de service pour un maximum de 20 ans. Sur la base de l'appréciation du niveau de performance, l'Organisation peut, en plus de la gratification faire un cadeau approprié au personnel admis à la retraite. Ces cadeaux seront définis par le Secrétaire Général pour les agents du Service Général et Auxiliaire et par le Président pour le Secrétaire Général et les Cadres Supérieurs ;*
- (iii) *demandé au Secrétaire Général d'amender à cet effet, le Statut du Personnel afin d'y introduire les décisions ci-dessus qui prennent effet à partir de la date de la 7^{ème} Session du Bureau des Ministres.*

Points 8. & 9 : QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANES SPECIALISES AUX ACADEMIES MARITIMES ET A L'UNIVERSITE MARITIME

Les Secrétaires Généraux/Responsables des Organes Spécialisés et des Académies/Université ont été invités à s'adresser directement au Bureau et répondre aux questions posées par leurs Excellences, les Ministres membres du Bureau.

Décision N° 13/7B.11

Le Bureau des Ministres a :

- (i) *apprécié les présentations et a pris les décisions appropriées ;*
- (ii) *félicité le Secrétaire Général de l'UCCA pour son agenda bien rempli et l'excellence de ses travaux et l'AGPAOC pour sa contribution remarquable ;*
- (iii) *adopté les résolutions sur la défense du Bordereau de Suivi des Cargaisons (BSC) et sur les taux de fret, surcharges portuaires et charges connexes, proposées par le Secrétaire Général de l'UCCA ;*
- (iv) *invité le Président de l'OMAOOC à saisir :*
 - *Les Ministres en charge des Transports des pays membres de la Commission de l'Union Africaine afin qu'ils instruisent leurs Représentants à Genève de continuer à soutenir les initiatives de défense du BSC dans les négociations en cours au sein du Groupe de Négociation de la Facilitation des Echanges de l'OMC ;*
 - *Les organisations régionales et sous régionales africaines, notamment la Commission de l'UA, la CEDEAO, la CEEAC, la CEMAC, l'UEMOA, la SADC et le COMESA pour une meilleure appropriation de cet instrument.*
- (v) *demandé l'implication des Administrations maritimes et des Ministres des Transports dans la lutte contre la hausse abusive et effrénée des taux de fret ;*
- (iv) *demandé à l'unanimité la sensibilisation des ministres sur la mise en place d'armements nationaux en vue d'aboutir à la création d'un armement africain, seul capable de résoudre le problème des taux de fret ;*

Point 10. : LIEU ET DATE DE LA 14^{EME} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES MINISTRES

Conformément au Règlement Intérieur de l'OMAOOC, le Premier Vice-Président du Bureau des Ministres, la République Démocratique du Congo, va accueillir la 14^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Ministres.

La 7^{ème} Session du Bureau des Ministres a décidé que l'Assemblée Générale se tiendra à Kinshasa, RDC. Le Bureau a invité le Représentant de la RDC à confirmer la disponibilité de son pays à abriter la 14^{ème} Assemblée Générale à Kinshasa au mois d'août 2011 tel que convenu. Le Représentant de la RDC a confirmé la disponibilité de son pays à abriter l'Assemblée Générale au début du mois d'août 2011. Il a promis donner la confirmation de la date exacte au mois d'août dès son retour à Kinshasa.

Point 11 : DECORATION DU SECRETAIRE GENERAL SORTANT DE L'OMI

Le mandat de l'actuel Secrétaire Général de l'OMI se termine à la prochaine Assemblée Générale de l'OMI prévue pour novembre / décembre 2011. Compte tenu de la contribution inestimable que le Secrétaire Général sortant a apportée à l'OMAO, en particulier au Réseau Sous-régional de Garde-côtes, il serait recommandé que l'OMAO lui exprime sa gratitude sous les formes suivantes : une résolution des Honorables Ministres, soit par une plaque commémorative qui lui sera remise dans la salle de l'Assemblée, par le Président, accompagné d'une délégation composée des Honorables Ministres et le Secrétaire Général de l'OMAO.

La réunion du Bureau a décidé de débattre ce sujet lors de la 14^{ème} Assemblée Générale.

Point 12. : DIVERS

Aucune question diverse n'a été soulevée par les Ministres.

Point 13. : ADOPTION DU RESUME DES DECISIONS/RAPPORT

Le Bureau des Ministres a adopté le résumé de décisions suite à la lecture du projet fait par le Rapporteur, Niger.

CEREMONIE DE CLOTURE

Fait à Dakar le 13 avril 2011

Le Rapporteur

RESOLUTION N° 189/13AG/08
SUR LES TAUX DE FRET, SURCHARGES PORTUAIRES
ET CHARGES CONNEXES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

La 7^{ème} Session du Bureau des Ministres de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO), réuni à Dakar, le 13 avril 2011

- Considérant** toutes les tentatives entreprises par les conseils de chargeurs et les ports de la sous région, sous l'égide de l'OMAO, de l'UCCA et de l'AGPAOC en vue d'éradiquer l'augmentation unilatérale et constante des taux de fret et charges connexes par les armements qui desservent les ports de l'Afrique de l'Ouest et du centre ;
- Considérant** la dissolution de la dernière conférence maritime EWATA, en octobre 2008, en application du Règlement du Conseil Européen n°1419/2006 en date du 25 septembre 2006 ;
- Considérant** le maintien des concertations entre les armements desservant la sous région dans la détermination des taux de fret et surcharges portuaires, ce en dépit de la disparition des conférences maritimes ;
- Considérant** la Résolution sur les taux de fret et surcharges portuaires, adoptée par les Ministres en charge des Transports maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, à l'occasion du Symposium tenu à Cotonou, le 1^{er} octobre 2009 ;
- Considérant** la déclaration commune adoptée, le 16 juillet 2010, entre l'UCCA/l'AGPAOC, d'une part et l'Association des Armements Africains (ECSA), d'autre part
- expriment leur profonde préoccupation face à l'application par les armateurs d'augmentation de taux de fret et surcharges portuaires particulièrement élevés ;
 - demande aux Ministres des pays membres de l'OMAO de soutenir l'UCCA et l'AGPAOC dans leurs actions en vue de la protection des intérêts des chargeurs et de la préservation des équilibres économiques des Etats.

Fait à Dakar, le 13 avril 2011

Le du Bureau des Ministres

**RESOLUTION N° 190/7.B/11
RELATIVE AU SOUTIEN DES MINISTRES DES PAYS DE L'UNION AFRICAINE ET
DES ORGANISATIONS D'INTEGRATION REGIONALES ET SOUS REGIONALES SUR
LE BORDEREAU DE SUIVI DES CARGAISONS (BSC)**

La 7^{ème} Session du Bureau des Ministres de l'OMAO, réuni à Dakar, le 13 avril 2011 ;

- Vu** la Charte Africaine des Transports Maritimes, adoptée par les Ministres africains des Transports à Durban, le 16 octobre 2009, notamment l'article 9, Chapitre 1V qui traite des Conseils des Chargeurs ;
- Vu** les Statuts de l'OMAO ;
- Vu** les Statuts de l'UCCA;
- Vu** la Résolution n°10/CD/07/2010, du Comité Directeur de l'Union des Conseils des Chargeurs Africains de juillet 2010 sur la sensibilisation des Autorités des pays membres et des Organisations d'intégration Régionales et sous Régionales sur l'utilité du Bordereau de Suivi des Cargaisons ;
- Vu** la Recommandation n° 2/ 5^{èmes} JCA/UCCA/LAD/2010, adoptée par les 5^{èmes} Journées du Chargeur africain, le 30 novembre 2010 à Luanda dans le cadre de la défense du BSC ;
- Vu** le Rapport de l'atelier sur le BSC, tenu à Brazzaville les 25 et 26 mai 2010 ;
- Consciente** des menaces qui pèsent sur le Bordereau de Suivi des Cargaisons de la part de certains membres de l'OMC dans le projet de texte de Facilitation des échanges, actuellement en négociation à Genève ;
- Réaffirme** l'utilité de cet instrument pour les Conseils des Chargeurs dans l'accomplissement de leur mission d'assistance aux Chargeurs ainsi pour d'autres Administrations du secteur des transports et du commerce ;

Invite le Président de l'OMAO à saisir :

- *Les Ministres en charge des Transports des pays membres de la Commission de l'Union Africaine afin qu'ils instruisent leurs Représentants à Genève de continuer à soutenir les initiatives de défense du BSC dans les négociations en cours au sein du Groupe de Négociation de la Facilitation des Echanges de l'OMC ;*

- *Les organisations régionales et sous régionales africaines, notamment la Commission de l'UA, la CEDEAO, la CEEAC, la CEMAC, l'UEMOA, la SADC et le COMESA pour une meilleure appropriation de cet instrument.*

Fait à Dakar, le 13 avril 2011

Le Bureau des Ministres